

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

du LUNDI 21 MAI 2012 à 18 heures

à SAINT-THIBERY (Salle des Fêtes)

NOTE DE SYNTHÈSE

POLE PROJETS

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N°1. → ZAC «LA CAPUCIERE» A BESSAN : demande d'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique valant mise en compatibilité du POS et d'une enquête parcellaire

En date du 6 février 2012, le conseil communautaire a approuvé le dossier de création de la ZAC de la « Capucière » à Bessan. Cette opération autorise un programme de construction de locaux d'activités économiques qui permettra à terme de symboliser la nouvelle vitrine économique du territoire (*commerces tertiaires, industrie agro-alimentaires, création d'une zone logistique...*). Afin de permettre la réalisation de cette opération, la Communauté d'agglomération doit s'assurer de la maîtrise foncière de l'ensemble des terrains et déclarer d'utilité publique l'opération d'aménagement, objet de la procédure de ZAC. Conformément à la réglementation en vigueur, il sera donc proposé aux membres du Conseil communautaire de solliciter le Préfet de l'Hérault d'une part, pour l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (cette enquête préalable valant enquête préalable à la mise en compatibilité du POS de Bessan) et d'autre part, pour l'ouverture d'une enquête parcellaire conjointe.

N°2. → 10^{ème} EDITION "PRIX DE LA TRÈS PETITE ENTREPRISE" 2012 A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE : participation financière de la CAHM

La Très Petite Entreprise, représente un fort pourcentage du tissu économique de la région Languedoc-Roussillon et joue un rôle moteur dans la mesure où une grande majorité de salariés de notre région y travaillent. Chaque année est organisée une manifestation au travers d'un concours économique le « *Prix de la Très Petite Entreprise* » qui a trouvé sa place dans la valorisation des petites entreprises et qui s'adresse aux très petites entreprises -entre 0 et 9 salariés- de l'Hérault avec pour objectif de valoriser les chefs d'entreprises en tenant compte de leur originalité, de l'exemplarité de leur parcours et de leur service dans le domaine de l'industrie, des services, du commerce de l'agro-alimentaire, de l'artisanat... Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et pour apporter un rôle de soutien aux petites entreprises fortement représentées sur le territoire de l'Ouest de l'Hérault, les membres du Conseil communautaire seront amenés à se prononcer sur la participation financière de la CAHM à la 10^{ème} édition « Prix TPE 2012 » à hauteur de 1 500 € au Club pour la Croissance et la Réussite des Entreprises de la Méditerranée (CCREM).

N°3. → CREATION D'UN POINT MULTI-SERVICES PUBLICS SUR LA COMMUNE DE PINET : reconnaissance d'Intérêt communautaire de l'Agence postale intercommunale et de la bibliothèque rattachée au réseau intercommunal des médiathèques

La commune de Pinet, conformément à sa délibération en date du 1^{er} février 2012 souhaite créer un point multi-services regroupant à la fois l'accueil de la mairie, une agence postale intercommunale et une bibliothèque qui serait rattachée au réseau des médiathèques intercommunales. Les travaux d'aménagement du bâtiment pour accueillir ce point multi-services sont en cours de réalisation par la commune et doivent être finis au mois de juin 2012. Il sera proposé aux membres du Conseil communautaire d'une part, de reconnaître dans le cadre de ses compétences en matière de soutien aux services dans les communes rurales, la création d'une agence postale intercommunale et de passer la convention correspondante et d'autre part, dans le cadre de ses compétences en matière d'équipements culturels, de reconnaître d'intérêt communautaire la médiathèque de Pinet.

N°4. → STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'OENOTOURISME : acquisition et aménagement d'un local (137 m²) par la CAHM sur la commune de Montagnac et demande de subventions

Dans le cadre de ses compétences en matière d'actions de développement économique et touristique et plus particulièrement en matière d'actions d'animation et de promotion des activités viti-vinicoles, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée en collaboration avec l'Office de tourisme Val d'Hérault souhaite positionner l'oénotourisme comme un de ses principaux vecteurs de développement touristique afin d'offrir une offre spécifique et qualifiée s'appuyant sur la principale ressource du territoire : la viticulture et ses différents acteurs.

Il sera donc proposé aux membres du Conseil communautaire de mettre en œuvre un projet de développement territorial alliant vin et patrimoine par la création de lieux d'information et de sensibilisation : un réseau d'accueil à caractère non commercial ayant pour objet la sensibilisation des visiteurs à l'univers du vin et le renvoi vers les producteurs. Ces structures permettront ainsi de découvrir par la dégustation, l'analyse sensorielle, l'évolution historique ... "ce qu'est le vin". 4 lieux symboliques -Pézenas, Montagnac, Caux et le Cap d'Agde- ont été identifiés à cette fin. Chacun d'eux constituera une porte d'entrée dans le dispositif général. Pour la commune de Montagnac, il sera proposé aux membres du Conseil de faire l'acquisition d'un local commercial neuf d'environ 137 m² dans l'immeuble « le patio de l'Esplanade » pour un montant de 178 000 € TTC et appartenant au groupe Arcade. Les membres du Conseil communautaire seront amenés à se prononcer sur l'opportunité de cet achat et sur la poursuite du projet muséographique en collaboration avec l'Office de Tourisme Val d'Hérault. Les demandes de subventions auprès de différents organismes seront également solliciter afin de mener à bien ce projet.

N°5.→ PÔLE DES METIERS D'ART - ILOT MOLIERE A AGDE : acquisition par la CAHM des locaux (parcelle LD 0017 - 0018) affectés au site des Métiers d'art

La commune d'Agde a entrepris des travaux de réhabilitation de l'ensemble de l'îlot Molière (immeuble cadastré section LD n°0017 et 0018) en vue d'y installer l'office municipal du tourisme, des services municipaux ainsi que le nouveau site des Métiers d'art. Ces locaux vont constituer la nouvelle galerie de la Perle Noire (*en remplacement du local loué à cet effet rue Jean Roger à Agde*) qui représente une surface d'environ 200 m² répartie sur deux niveaux. Le montage juridique retenu, en accord avec la mairie d'Agde consiste, conformément à l'article L.3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), à la vente par la mairie de cet ensemble immobilier sans déclassement préalable afin qu'il soit intégré au domaine public de la CAHM. Cette vente sera précédée d'un état descriptif de division volumétrique et assortie d'un règlement organisant les droits et obligations de la mairie, propriétaire de l'immeuble et de la CAHM au prorata du volume cédé, et notamment la participation à la gestion, aux travaux et à l'entretien de l'immeuble. A défaut de convention contraire, cette participation sera fixée au prorata de la surface au sol du volume vendu. Le prix de vente, correspondant à la valeur vénale du lot et au coût des travaux supportés par la Ville, a été arrêté à 380 000 €. Les frais relatifs à l'état descriptif de division volumétrique et les frais d'acte seront à la charge de la CAHM, conformément à l'article 1593 du code civil. Les membres du Conseil communautaire seront amenés à se prononcer sur l'acquisition de ce bien à la commune d'Agde

HABITAT

N°6. → RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION « URO HABITAT », Union Régionale des Organismes d'habitat social (actions d'aides et d'information)

Depuis 2005, la Communauté d'agglomération renouvelle chaque année une convention de partenariat avec l'*Union Régionale des Organismes Habitat* pour le soutien qu'elle peut apporter dans le cadre des enjeux liés aux objectifs importants de production de logements sociaux sur le territoire de la CAHM pour :

- la construction, la réhabilitation ou la rénovation,
- mais aussi des enjeux liés à la préservation de l'environnement, à l'amélioration du cadre de vie de sa population
- ou encore pour le rôle qu'elle peut jouer dans les relations avec l'Etat
- ou l'accélération de la réalisation de logements.

URO Habitat et la Communauté d'agglomération souhaitent amplifier leur partenariat au travers de la poursuite du plan d'action « Convergence 2010-2014 » qui renforce la dynamique du réseau des actions et des moyens de chaque partenaire en faveur d'un logement de qualité accessible à tous. D'une manière générale, URO Habitat s'engage à favoriser et à faciliter les échanges entre l'agglomération, les bailleurs sociaux et ses partenaires.

En conséquent, au vu du rapport d'activité 2011 et selon les actions envisagées pour 2012, il sera proposé aux membres du Conseil communautaire de reconduire ce partenariat pour cette année par convention dont le montant de la participation financière s'élève à la somme de 2 000 € (montant défini au prorata du nombre d'habitants : données INSEE).

N°7.→ RENOUVELLEMENT CONVENTION D'OBJECTIF AVEC L'AGENCE IMMOBILIERE A VOCATION SOCIALE (AIVS) : proposition pour capter des logements à louer dans le Parc privé pour les ménages modestes

L'association « *Agence Immobilière à Vocation Sociale* » Hérault répond à une mission sociale ayant pour but d'accroître l'offre de logements dans le parc privé pour les ménages à revenus modestes et d'offrir des conditions décentes de relogement aux personnes défavorisées et d'accompagner les ménages afin de garantir la pérennité des relogements.

L'association AIVS Hérault souhaite développer sur le territoire de la Communauté d'agglomération son activité en renforçant son action de médiation locative et sa prospection de logements privés. Le dispositif qu'elle propose constitue un levier supplémentaire pour convaincre les propriétaires bailleurs de réhabiliter et de louer leur bien aux normes d'habitabilité et à un loyer modéré. Le développement de l'offre a pour intérêts pour :

- la CAHM :
 - sur le plan quantitatif, que l'AIVS développe une offre « accessible » de 10 logements/an sur le territoire de la CAHM, par le conventionnement « sans travaux ». Ces logements quand ils sont conventionnés sociaux ou très sociaux seront décomptés dans le décompte des « 20% SRU-DALO ».
 - sur le plan qualitatif, que l'offre de l'AIVS porte sur des logements décents par le biais à la fois de l'expertise technique de l'AIVS et de la CAHM
- les locataires modestes : que l'offre soit une offre abordable puisque l'AIVS négocie à la baisse le montant des loyers pratiqués
- le propriétaire : d'être accompagné par l'AIVS moyennant des frais de gestion maîtrisés ;

Afin d'optimiser ce partenariat il est envisagé de communiquer par le biais d'article ou d'information dans les journaux locaux, le site internet de la CAHM et une diffusion ciblée des plaquettes de présentation de l'AIVS afin de l'identifier comme un outil favorisant l'accès au logement aux ménages défavorisés ou à revenus modestes.

Afin de répondre aux besoins d'amélioration de l'habitat, il est proposé d'apporter un soutien financier annuel à l'association AIVS Hérault à hauteur de 10 000 € afin de la soutenir dans ses actions et constituer ainsi un véritable partenariat privilégié venant renforcer le volet social des actions à venir en faveur de la rénovation du parc privé. Les membres du Conseil communautaire seront amenés à se prononcer et à autoriser son Président à signer la convention d'objectif entre la Communauté d'agglomération et l'association AIVS Hérault.

N°8.→ GARANTIE D'EMPRUNT SUR L'EXTENSION DE L'OPERATION « FOYER SAINTE AMELIE » A FLORENSAC : modification de la délibération n°661 du 6/02/2012 afin de prendre en compte le nouveau taux de garantie de la CAHM à hauteur de 25 %

Initialement, le Conseil Communautaire, en date du lundi 6 février 2012, a décidé à l'unanimité d'attribuer une garantie d'emprunt à hauteur de **75 %** pour l'opération « Foyer Sainte-Amélie » à Florensac, pour l'agrandissement de l'EHPAD via la construction d'un troisième bâtiment comportant 14 chambres et diverses salles communes. Le Conseil Général, en tant que co-garant, devait alors s'engager sur le pourcentage restant (25 %) pour garantir le montant total du prêt locatif social (PLS) d'un montant de **1 242 700 euros** (Crédit Foncier de France).

Or, par la suite, le Conseil Général s'est effectivement engagé mais sur une garantie solidaire de **75 %** (délibération exécutoire de la Commission Permanente en date du 5 mars 2012 dument habilitée par une délégation d'attribution du Conseil Général du 31 mars 2011).

Par conséquent, afin de prendre en compte une garantie solidaire de **25 %** de la part de la CAHM (soit 310 675 euros), les membres du Conseil communautaire seront amenés à se prononcer sur la modification du taux de garantie.

URBANISME

N°9. → PLAN LOCAL D'URBANISME DE CAUX : avis du Conseil communautaire

Par délibération du 4 avril 2011, le Conseil communautaire avait formulé un avis favorable sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de Caux. Or, la commune de Caux a été amenée à procéder à un nouvel arrêt de son PLU. Par conséquent, selon la procédure il convient que les membres du Conseil communautaire prennent position en formulant un nouvel avis sur ce projet.

PROSPECTIVE-PLANIFICATION & AGRICULTURE

N°10.→ ACTION D'ANIMATION DES TERRITOIRES RURAUX ET DE L'AGRICULTURE - POSTE DE CHARGE DE MISSION POUR TROIS ANS : demandes de subventions (FEDER, Conseil Général, Conseil Régional)

Par délibération du 21 septembre 2009, le Conseil communautaire a créé un poste de chargé de mission « action d'animation des territoires ruraux et de l'agriculture » à partir du 1^{er} mai 2010 pour une durée de trois ans. Ce poste a été financé à hauteur de 80 % pour la première année (2010-2011) par le FEADER au titre de la mesure 341B (stratégie de développement en dehors de la filière bois) - Axe 3 du DRDR, soit 40 % de fonds européens, 20 % du Conseil Général et 20% du Conseil Régional). Pour la deuxième année (2011-2012) la Région ayant réorienté sa politique agricole, le Conseil communautaire par délibération du 23 mai 2011 a modifié le taux d'intervention qui est passé à 70 %.

Quatre actions majeures sont inscrites dans le cadre du financement du poste de chargé de mission OCAGER (*Opération Concertée d'Aménagement et de Gestion de l'Espace Rural*) :

- action 1 : mise en place d'un PAEN sur les « Verdisses » : communes d'Agde et de Vias
- action 2 : projet agricole sur la vallée de la Peyne
- action 3 : l'agro-pastoralisme, une alternative possible à l'arrachage viticole et à la gestion des espaces naturels : projet ciblé sur Saint-Pons de Mauchien, Montagnac, Castelnau de Guers et Aumes
- action 4 : développement des circuits-courts sur l'ensemble du territoire

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'autoriser monsieur le Président à solliciter les demandes de subventions auprès de l'Europe, de la Région Languedoc-Roussillon et du Département au titre de la mesure 341B du FEADER, à hauteur de 70% dans le cadre de l'année la troisième année (2012-2013) de l'OCAGER (pour le financement du temps de travail du chargé de mission).

N°11. → AGROPASTORALISME SUR LE SECTEUR DE MONTAGNAC - AUMES - CASTELNAU DE GUERS - SAINT PONS DE MAUCHIENS - TRAVAIL PREPARATOIRE A L'INSTALLATION D'ELEVEURS : lancement de la consultation et demandes de subventions

La Communauté d'agglomération souhaite dans le cadre de ses compétences en matière d'agriculture étudier la possibilité d'un redéploiement de l'activité agropastorale sur le secteur de Montagnac-Aumes-Castelanu de Guers et Saint Pons de Mauchiens. Afin d'étudier plus précisément cette possibilité, il sera proposé aux membres du Conseil communautaire de confier une pré-étude à la Chambre d'Agriculture de l'Hérault pour un montant d'environ 5 000 € HT. Les prestations demandées consisteront, principalement, à accompagner la Communauté d'agglomération et les communes afin d'identifier les secteurs sur lesquels il est possible d'envisager une activité agropastorale, d'étudier le souhait des agriculteurs en terme de mise à disposition foncière.

Il sera proposé également aux membres du Conseil communautaire de lancer une étude foncière approfondie (pour maîtriser le foncier mobilisable) ainsi qu'un diagnostic agro-pastoral. Le coût de ces deux études complémentaires est estimé à 25 000 € HT.

L'ensemble de ces études peuvent être subventionnées à hauteur de 70 % (FEADER, Région, Département) dans le cadre de l'OCAGER (*Opération Concertée d'Aménagement et de Gestion de l'Espace Rural*) du poste de chargée de mission des territoires ruraux. Il sera donc proposé aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur le lancement de ces études et de solliciter toutes les aides financières des différents organismes.

N°12. → STRUCTURATION DES CIRCUITS COURTS - DEFINITION D'UN PLAN D' ACTIONS (suite au diagnostic de 2011) : lancement de la consultation et demandes de subventions

Dans le cadre de ses compétences en matière d'agriculture la Communauté d'agglomération a procédé à un recensement et un diagnostic des producteurs en circuit-courts sur son territoire. Ce diagnostic a ainsi permis de comprendre les dynamiques des producteurs (lieu de vente, mode de vente...), leurs projets de développement et d'appréhender l'offre disponible. Afin de pouvoir aller plus loin dans cette démarche de structuration des circuits-courts et de développement d'actions (plaquette de communication, plateforme de producteurs...), un accompagnement pour l'animation et le suivi technique des producteurs s'avère nécessaire. Ainsi, il sera proposé aux membres du conseil de prendre en charge cette prestation, estimée à 10 000 € et financée à hauteur de 70 % dans le cadre de l'OCAGER du poste de chargée de mission des territoires ruraux.

N°13. → VALLÉE DE LA PEYNE A PÉZENAS - PRESTATION TECHNIQUE POUR L'INSTALLATION D'AGRICULTEURS : lancement de la consultation et demandes de subventions

La Communauté d'agglomération en partenariat avec la ville de Pézenas envisage de développer une filière maraichage (et petit élevage) afin de répondre à la demande toujours plus croissante de la population. L'objectif serait de développer et d'agrandir les structures agricoles existantes mais également d'installer de nouveaux porteurs de projets. A ces projets agricoles « classiques » pourront se rajouter des projets plus novateurs du style « cueillette à la ferme », ferme pédagogique, jardins partagés/familiaux... Ainsi, il convient d'organiser une stratégie de développement agricole de la vallée de la Peyne à Pézenas qui demain sera une zone tampon périurbaine et structurante entre la ville et le quartier St Christol. Il sera donc proposé aux membres du Conseil communautaire d'autoriser la Communauté d'agglomération à continuer son travail de pilotage du projet avec un accompagnement technique extérieur dont le coût est estimé à 15 000 € HT et finançable à 70 % dans le cadre de l'OCAGER.

ENVIRONNEMENT

N°14. → PLAN PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DE LA BASSE VALLEE DE L'HERAULT (Courredous et Ardaillon) : demande d'instruction du dossier réglementaire et demandes de subventions

Dans le cadre de sa compétence d'entretien et de gestion des ouvrages hydro-agricoles de la Basse Vallée de l'Hérault, la Communauté d'agglomération a fait réaliser un diagnostic des ruisseaux de l'Ardaillon et Courredous ainsi que leurs affluents de même que du chenal du Clôt par le Bureau d'études GREN qui a débouché sur la rédaction d'un programme de restauration et d'entretien pour les cinq années à venir (entretien de la ripisylve, lutte contre les espèces invasives, restauration des martelières vétustes, traitement des déchets, gestion des érosions...).

Le travail d'étude étant achevé les procédures réglementaires vont se mettre en place (Loi sur l'eau, document d'incidence Natura 2000 et déclaration d'intérêt général) ainsi que la mise en enquête publique du programme de travaux. Afin de préparer la mise en place des actions de 2012 à 2016, les membres du Conseil communautaire seront amenés à autoriser monsieur le Président à déposer auprès des partenaires financiers les dossiers de demandes d'aide financière la plus large possible dont le montant global des interventions est estimé à 1,37 M€ HT sur l'ensemble de la période auprès de l'Europe

au titre du Feder, de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse pour l'accord cadre, ainsi que la Région L.-R. et le Conseil Général de l'Hérault et solliciter les services de l'Etat afin qu'ils procèdent à l'instruction administrative du dossier réglementaire et qu'ils lancent les procédures concernant le « Programme de restauration et d'entretien des cours d'eau de la Basse Vallée de l'Hérault ».

N°15. → SITE NATURA 2000 « CARRIERES DE NOTRE DAME DE L'AGENOUILLADE » : demande de subvention pour l'animation du site auprès de l'Etat et du FEADER

Le site « Carrières de Notre Dame de l'Agenouillade » d'une superficie de 4,5 hectares a été proposé par l'Etat français comme Site d'Intérêt Communautaire (SIC) au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » en juillet 2002. Il est constitué de mares temporaires méditerranéennes et d'une espèce végétale rare la *riella helicophylla*.

Le 11 juillet 2008, le document d'objectifs (Docob) a été validé par son comité de pilotage puis approuvé par le Préfet le 19 janvier 2009. Ce document définit les orientations de gestion, les modalités de mise en œuvre et les moyens financiers pour maintenir ces habitats d'espèces dans un état de conservation favorable.

Le 22 septembre 2008, la CAHM a délibéré pour prendre la maîtrise d'ouvrage de la phase « animation » du Docob.

A ce jour, il convient de renouveler la demande de subvention pour l'animation de ce document d'objectifs pour les années 2012 et 2013 et ainsi financer le travail réalisé en régie dont les dépenses sont estimées à 6 061,95 € TTC suivant un plan de financement qui se décompose ainsi :

- 80 % sont subventionnés par l'Europe dans le cadre du FEADER et l'Etat (MEDDTL) soit 4 849,56 € TTC répartis à parts égales entre les deux institutions,
- 20 % d'autofinancement est assuré par la CAHM ce qui représente 1 212,39 € TTC.

Les membres du Conseil communautaire seront amenés à autoriser monsieur le Président à solliciter les subventions ayant trait à l'animation du site NATURA 2000 des « Carrières de Notre Dame de l'Agenouillade » pour les années 2012 et 2013.

N°16. → PARC PHOTOVOLTAÏQUE « LA VALMALE » (commune de Bessan) - PHASE II- PROJET D'EXTENSION (Société BELECTRIC) : avis du Conseil communautaire

Dans le cadre de sa compétence en matière de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, la Communauté d'agglomération a élaboré un Schéma Directeur des énergies renouvelables dont le volet solaire de ce schéma, validé par délibération du Conseil communautaire du 29 juin 2009, peut être utilisé en tant qu'outil d'aide à la décision.

La société N3D a initié un projet de centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « La Valmale » sur la commune de Bessan qui a été repris par la société BELECTRIC spécialisée dans le secteur des énergies renouvelables qui souhaite réaliser et exploiter en continuité de la phase I déjà en exploitation pour la production électrique depuis la fin de l'année 2011, une phase II qui utilisera une technologie innovante de panneaux solaires « trackers » afin d'optimiser la production. Elle occupera une superficie de 22,75 ha clôturée pour 16,8 ha équipés de panneaux. La puissance électrique estimative est 11,29 Mwc ce qui représenterait la consommation électrique d'environ 12 700 habitants.

Le total des phases I et II représente une surface clôturée de 34,35 ha, 23,8 ha de panneaux et une puissance de 15,48 Mwc répondant à la consommation électrique d'environ 17 400 habitants.

L'étude d'impact réalisée démontre que le projet n'est pas incompatible avec les contraintes et enjeux du site d'implantation, par conséquent les membres du Conseil communautaire seront amenés à se positionner sur ce projet de phase II de la centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Bessan.

EMPLOI & FORMATION

N°17. → « PLEIADES EMPLOI SERVICES HERAULT » : renouvellement de partenariat et attribution d'une subvention

Les « Pleïades emploi services Hérault », initiées par le Département de l'Hérault visent à valoriser et professionnaliser le secteur des emplois de service aux particuliers. Dans l'optique de mieux répondre à sa vocation départementale, les « Pleïades emploi services Hérault » se sont appuyées sur des pôles relais locaux, portés sur leur territoire par les élus membres du Pôle. Sur l'exercice 2011 :

- 110 personnes ont été reçues en entretien individuel dans le cadre des services à la personne avec 29 offres d'emploi à la clef dont 15 contrats ont été signés sur le territoire de l'agglomération,
- 35 contrats ont été signés dans le cadre de l'organisation des forums déroulés en mars et novembre 2011.

Dès lors, afin de pérenniser le travail engagé par les « Pleïades emplois services Hérault », les membres du Conseil communautaire seront invités à se prononcer sur l'opportunité de poursuivre la participation financièrement à cette structure pour l'exercice 2012 qui s'élève à hauteur de 12 000 €.

POLE FONCTIONNEMENT

POLITIQUE DE LA VILLE

N°18.→ RENFORT D'EFFECTIF POUR LA SECURITE DES FETES VOTIVES 2012 DE VILLAGES : participation de la CAHM au coût des mises à disposition des policiers municipaux d'Agde

La réglementation en vigueur prévoit la mutualisation des Polices Municipales à titre exceptionnel lors de manifestations festives. Il est proposé que la Communauté d'agglomération renouvelle cette année son co-financement de la mise à disposition de renforts de policiers municipaux d'Agde pour la période estivale auprès des communes -qui en ont fait la demande- pour assurer la sécurité et la tranquillité publique durant les fêtes de villages.

Dans le cadre du CISPD et de l'aide apportée aux communes membres en matière de sécurité et de prévention de la délinquance, il sera proposé aux membres du Conseil communautaire d'accorder une subvention de fonctionnement à hauteur de 50 % du coût global de l'ensemble des interventions, soit 250 € par soirée d'intervention à la commune d'Agde et ce conformément au règlement régissant les modalités de paiement.

N°19.→ CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION : « Association Jeunesse et Territoire », Association « ASSO CONSEIL 34 » et ligue de l'enseignement et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, au travers du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance participe depuis trois ans au financement de permanences tenues par les associations locales. Aussi, il est proposé de verser une subvention aux associations suivantes :

- ✓ **2 000 € à l' « Association Jeunesse et Territoire »** créée en mai 2010 dont l'objectif est d'agir auprès de plus de 150 jeunes âgés de 8 à 25 ans des différentes villes de la CAHM (*aide technique et financière aux tournois sportifs, sorties, rencontres et échanges de jeunes, actions de prévention santé/sécurité/prévention routière*) afin que celle-ci puisse continuer à œuvrer en matière de prévention et d'animation pour les jeunes sur le territoire communautaire.
- ✓ **1 500 € à l'association « ASSO Conseil 34 »** afin de participer financièrement aux frais de préparation (intervenants spécialisés et comédiens) pour la mise en place de séances « théâtre forum » interactif auprès de collégiens de la ville d'Agde. L'objectif est de les informer sur la rumeur, la violence verbale et écrite, le harcèlement, le droit à l'image, le respect de la personne, la responsabilité des jeunes et ou des parents dans l'utilisation d'Internet et les autres déviances possibles de facebook, twitter, le téléphone portable. Cette subvention vient en complémentarité de la convention passée entre l'association et la CAHM dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2012 pour la mise en place d'actions de « prévention aux risques Internet auprès des jeunes 12-17 ans » (versement d'une subvention de 2 000 euros).
- ✓ **3 200 € à la Ligue de l'enseignement et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation** afin de participer financièrement pour la réalisation d'un « *stage citoyenneté* » d'une semaine en partenariat avec le Ministère de la Justice. Il s'agirait d'accueillir au sein de ses services de la CAHM plus d'une quarantaine de personnes en Travail d'Intérêt Général avec pour objectif :
 - la prise de conscience du concept de citoyenneté et de sa valeur participative,
 - la connaissance des institutions qui qualifient la citoyenneté,
 - le travail sur soi-même en tant qu'acteur social

Dans le cadre du CISPD, les membres du Conseil communautaire seront amenés à se prononcer sur l'attribution de ces subventions dont le montant total s'élève à 6 700 €.

FINANCES

N°20. → BUDGET PRINCIPAL 2012 DE LA CAHM : Décision Modificative n°1

Suite aux accords de Göteborg et sa volonté d'intervenir dans le développement touristique culturel durable, la Commission européenne a lancé un appel à projets transnational intitulé « les itinéraires culturels d'Europe, dont l'objectif est de valoriser et labelliser les routes patrimoniales les plus emblématiques. La Communauté d'agglomération a répondu à cet appel à projets en déposant un dossier concerté avec quatre autres partenaires (Agence de Tourisme des Iles Baléares, Necstour (réseau des régions touristiques européennes), l'Institut Européen des Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe, le Groupement Européen de Coopération (ODYSSEA).

La Commission Européenne a retenu notre candidature en mars 2012. Pour ce qui nous concerne, il s'agira de mettre en valeur l'action relative aux tables de lecture, les paysages remarquables et la biodiversité. Le montant total des dépenses éligibles de ce projet est de 162 677,25 € HT, réparti entre chacun des cinq partenaires, la part de la CAHM s'élevant à 40 084,75 € HT.

La Commission Européenne a attribué à ce projet une subvention de 75 %, soit une aide financière de 122 007,94 €. En sa qualité de chef de file, notre établissement sera le coordinateur (notamment sur le plan administratif et comptable) de cette opération.

Il s'avère donc nécessaire de procéder à une ouverture de crédits sur le Budget principal 2012 de la CAHM permettant de prendre en charge comptablement l'engagement la Communauté d'agglomération dans ce projet :

D.M. N°1 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CAHM		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chap. 011	Charges à caractère général	+ 30 063,56 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	+ 91 944,38 €
TOTAL.....		122 007,94 €
RECETTES		
Chap. 74	Dotations et participations	+ 122 007,94 €
TOTAL.....		122 007,94 €

Par conséquent, il sera proposé aux membres du Conseil communautaire d'approuver ces modifications apportées au Budget principal de la CAHM.

N°21.→ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES OU ASSOCIATIONS :

Commune de Nézignan l'Evêque : 19^{ème} Festival de la Musique et du Vin

Par courrier du 6 mars 2012 monsieur le Maire de Nézignan l'Evêque indique que la commune organise chaque année pour le premier week-end de juillet le « Festival de la musique et du vin » sur les thèmes de la Musique, du Patrimoine et du Vin où l'occasion est ainsi donnée aux domaines et caves de notre territoire de faire connaître la qualité et le goût de leurs produits et qui font de ce festival une fête originale d'arômes, de saveurs et de couleurs.

Dans le cadre de ses actions d'animation et de promotion des activités viti-vinicoles et de la valorisation et promotion du territoire à travers ses produits du terroir, il est proposé d'allouer à la commune une subvention de 2 000 €.

Commune de Vias : « Total Festum 2012 – Les Favejades de Vias : Fête des Chevalets, musiques et danses occitanes et catalanes »

Par courrier du 21 février 2012 monsieur le Maire de Vias sollicite une subvention dans le cadre de la valorisation de la culture autour des animaux totémiques, des musiques traditionnelles, de l'écrit et de l'audiovisuel au niveau local pour l'organisation de la manifestation « Total Festum ». Elle s'articule autour de la « Fête des fifres et des tambours » les 1, 2 et 3 juin qui permettra de créer un lien entre l'Histoire, la culture et la langue occitane, la musique, le patrimoine et les traditions de notre territoire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de toutes les mesures visant à favoriser le développement touristique et du soutien aux actions de valorisation et d'animation du patrimoine culturel, il est proposé d'allouer à la commune une subvention de 2 000 €.

Commune de Lézignan-la-Cèbe : « Foire à l'oignon »

Par courrier du 15 mars 2012 monsieur le Maire de Lézignan-la-Cèbe sollicite un soutien financier pour l'organisation de la traditionnelle « Foire à l'oignon » organisée avec le concours de l'association des producteurs d'oignon qui se déroulera les 7 et 8 juillet 2012.

Dans le cadre de ses actions d'animation et de promotion et de la valorisation et promotion du territoire à travers ses produits, il est proposé d'allouer à la commune une subvention de 2 000 €.

Commune de Pézenas : 4^{ème} édition du Festival « Molière dans tous ses éclats »

Par courrier du 3 novembre 2011, l'Adjointe au Maire de Pézenas déléguée à la Culture et la Communication informe que la ville organise pour la 4^{ème} année le Festival « Molière dans tous ses éclats » du 15 au 24 juin 2012. La commune sollicite une subvention dans le cadre d'une démarche de rayonnement sur une partie du territoire (Castelnau de Guers, Caux, Adissan, Cazouls d'Hérault, Lézignan la Cèbe, Nizas et Nézignan l'Evêque) en proposant des spectacles clefs en mains s'intégrant au Festival et s'inscrivant dans une stratégie autour de Molière venant renforcer l'attractivité sur l'ensemble de notre territoire des équipements structurant dans lesquels la Communauté d'agglomération est partie prenante (scénovision Molière et Théâtre historique de Pézenas).

Dans le cadre de son soutien aux actions de valorisation et d'animation du patrimoine, il est proposé d'allouer à ladite association une subvention de 7 000 €.

Commune de Portiragnes : Edition 2012 de CanalissimÔ

Par courrier du 3 mai 2012, madame le Maire de Portiragnes sollicite un soutien financier afin de poursuivre l'organisation de la 4^{ème} édition de « CanalissimÔ », Festival organisé sur les berges du canal du midi qui se déroulera du 6 au 8 juillet 2012.

Dans le cadre de ses actions de valorisation et d'animation patrimoine et du développement d'une politique de labellisation des territoires, il est proposé d'allouer à la commune une subvention de 2 000 €.

Association « ILLUSTRE THEATRE » :

Par courrier du 19 décembre 2011, l'association « Illustre Théâtre » en vue de la réalisation de leurs différentes actions sollicite une subvention dans le cadre du projet culturel de la ville de Pézenas qui œuvre à la mise en place d'une politique culturelle en faveur de l'éducation des publics, l'accompagnement des acteurs culturels associatifs locaux et de la promotion et la coordination d'un ensemble d'animations et de manifestations culturelles.

Dans le cadre de son soutien aux actions de valorisation et d'animation du patrimoine, il est proposé d'allouer à ladite association une subvention de 5 000 €.

Association « LES AMIS DE PEZENAS » :

Par courrier du 10 février 2012 le Président de l'association « Les Amis de Pézenas » sollicite la CAHM pour une souscription publique dans le cadre de l'opération de restauration d'éléments relatifs à Saint-Roch, patrimoine religieux (statue située dans la niche Renaissance, rue Alfred Sabatier, chapelle Saint-Roch avec un tableau attribué à JB VIEN, un autel tombeau).

Dans le cadre de ses compétences en matière d'actions de valorisation et d'animation du patrimoine, il est proposé d'allouer à ladite association une subvention de 1 500 € afin de la soutenir dans son projet de restauration (Chapitre 65 - compte 6574).

Cave Coopérative de Montagnac : manifestation « des Foulées d'Art et Nature » qui se déroulera le 24 juin 2012 à Montagnac

Par courrier du 5 mars 2012, monsieur le Président de la Cave Coopérative de Montagnac souhaitant associer la Communauté d'agglomération à la manifestation « des Foulées d'Art et Nature » qui se déroulera le 24 juin 2012 sur Montagnac a sollicité une subvention. Cet événement a pour objet d'associer un volet œnotouristique à la course pédestre traditionnelle des Foyers ruraux afin de renforcer la notoriété de l'espace œnotouristique créé autour de 14 statues monumentales à partir d'une journée d'animation forte tournée vers le public des sportifs, des touristes et des résidents.

Dans le cadre de son soutien aux actions d'animation et de promotion des activités viti-vinicoles et de la valorisation et promotion du territoire à travers ses produits du terroir, il est proposé d'allouer à ladite association une subvention de 2 000 €.

ASSOCIATIONS OCCITANES :

« **Los Amics de l'Escòla Occitana** » (domiciliée avenue Jean Moulin à Agde)

L'Association « Los Amics de l'Escòla Occitana » qui assure une présence culturelle occitane sur le territoire en liaison avec le cercle occitan d'Agde en organisant des animations et fêtes autour de la calandreta dagtenca sollicite une subvention.

Dans le cadre du soutien aux actions de valorisation et d'animation du patrimoine culturel, il est proposé d'allouer à ladite association une subvention de 20 000 € afin qu'elle puisse mener ses actions de partenariat.

Association « Langue d'Oc et Transmission » (L'Estang à Pézenas)

L'Association « Langue d'Oc et Transmission » sollicite une subvention afin de réaliser une partie de ses objectifs de développement culturel autour de la langue et de la culture d'Oc (action d'enseignement de langue occitane auprès des adultes, initiation et sensibilisation dans les écoles publiques, actions culturelles et linguistiques s'appuyant sur un calendrier des fêtes populaires de la région, soutien dans la création de spectacles contemporains en occitan).

Dans le cadre du soutien aux actions de valorisation et d'animation du patrimoine culturel, il est proposé d'allouer à ladite association une subvention de 10 000 € afin qu'elle puisse stimuler et accélérer les actions visant à la transmission de la langue d'oc aux jeunes générations sur le territoire de la CAHM.

Association « CHUT, CHUT, CHUT » (domiciliée rue Jean Vigo à Pézenas)

Par courriers en date du 2 avril 2012, la Présidente de l'association « CHUT, CHUT, CHUT » sollicite une aide financière auprès de la CAHM dans le cadre du soutien aux actions de valorisation et d'animation du patrimoine culturel, il est proposé de soutenir ladite association dans ses actions et son projet de construction et d'autoriser monsieur le Président à signer la convention d'objectif qui déterminera les conditions de répartition de la façon suivante :

- attribution d'une subvention de fonctionnement de 8 000 € pour l'année 2012 dans le cadre de ses actions : présence de la langue dans les fêtes locales et sensibilisation aux nouveaux arrivants à la langue et à la culture occitanes.
- attribution d'une subvention d'équipement exceptionnelle de 22 000 € pour la construction d'une salle polyvalente dédiée au développement de la langue et de la culture occitane en région. La subvention permettra à l'association d'acheter les matériaux pour construire, en auto-construction cette salle polyvalente.

Les membres du Conseil communautaire seront amenés à se prononcer sur ces participations financières telles que sus-exposées.

N°22.→ PROJET D'UNE AIRE DE LAVAGE DES MACHINES A VENDANGER DE LA COMMUNE D'AGDE : attribution par la CAHM d'une subvention d'équipement

La ville d'Agde porte un projet d'aire de lavage des machines à vendanger pour les coopérateurs d'Agde et de Marseillan dont le coût total s'élève à 265 914,50 € HT suivant un plan de financement prévisionnel qui se décompose comme suit :

- L'Europe dans le cadre du FEADER.....	83 178 €	(31,28 %)
Le Conseil Général.....	20 847,7 €	(7,84 %)
L'Agence de l'Eau.....	62 436,7 €	(23,48 %)

Total de financements	166 462,5 €	(62,6 %)
- Mairie.....	53 182,9 €	(20 %)
- Financement complémentaire à trouver.....	46 269,1 €	(17,4 %)

Dans le cadre de la réflexion intercommunale que la CAHM porte sur les aires de lavage et de remplissage et après une étude approfondie du dossier technique et du plan de financement du projet de la ville, il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'acter la participation de la Communauté d'agglomération à hauteur de 10 % du montant global du projet à savoir 26 591 €.

N°23. → EXPOSITION «LE COSTUME DANS TOUS SES ECLATS » : prise en charge des frais

Dans le cadre de la 4^{ème} Edition du festival « Molière dans tous ses éclats » organisée par la commune de Pézenas, la Communauté d'agglomération souhaite s'associer à cette manifestation et organiser du 16 juin au 29 septembre 2012 une exposition intitulée « *Le Costume dans tous ses éclats* » à la maison des Métiers d'art de Pézenas. Cette exposition va retracer le savoir-faire d'excellence des créateurs de costumes pour l'opéra et le théâtre à travers le parcours d'Enrique Gabriel Molina (créateur d'art d'Agde). Des costumes de scènes, des costumes historiques, des mannequins (créés à cet effet), la diffusion d'un film permettront ainsi d'entrer dans un univers particulier, non connu du grand public. Le montant estimatif de la dépense s'élevant à la somme de 20 000 € HT, il sera proposé aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur la prise en charge financière de cette exposition.

TRANSPORT & DEPLACEMENTS

N°24.→ DSP POUR L'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORT URBAIN DES VOYAGEURS DE LA CAHM : avenant N°3 - modification du montant des charges de référence (fixes et variables) - article 32.1 du contrat et définition des modalités de calcul des compensations financières scolaires et KARTATOO

Le contrat de Délégation de Service Public prévoit qu'en cas de variation de l'offre du kilométrage de base supérieur en valeur absolue à 10 %, les deux parties doivent réexaminer les charges de référence (fixes et variables). Considérant que la mise en œuvre de l'offre kilométrique supplémentaire issue de l'avenant N°2 -en année pleine- a pour conséquence d'entraîner, à compter du 1^{er} janvier 2012, une variation de l'offre du kilométrage de 11,74 % (de 411900 km en année pleine à 460 286 km) il sera proposé aux membres du Conseil communautaire de passer un avenant N°3 afin d'une part, de modifier les charges de références et par conséquent le montant de la contribution financière de la CAHM qui s'élèvera dans le nouveau compte d'exploitation en 2012 à 1 516 646 € au lieu de 1 191 363 € et d'autre part, de définir les modalités de calcul des compensations financières scolaires et KARTATOO (bénéficiaires de la tarification intermodale).

N°25.→ SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'HERAULT - ADHESION DE PAYS DE L'OR AGGLOMERATION : avis du Conseil communautaire

Par délibération en date du 30 mars 2012, le Comité syndical d'Hérault Transport a voté à l'unanimité l'adhésion de Pays de l'Or Agglomération au Syndicat Mixte des Transports en commun de l'Hérault et a apporté certaines modifications à ses statuts (augmentation du nombre de délégués composant le comité syndical de 30 à 31, précision sur le pourcentage de participations financière des membres ainsi que sur la désignation des délégués du comité syndical ...). Conformément à l'article 4 des statuts du syndicat mixte, il appartient à chaque membre du syndicat de se prononcer sur l'adhésion de Pays de l'Or agglomération et sur les modifications apportées aux statuts du syndicat. Les membres du conseil seront invités à se prononcer.

MARCHES PUBLICS

N°26. → MARCHE N°2011-44 AMENAGEMENT DU PAEHM DE « L'AUMORNE » A FLORENSAC : Avenant n°1 au lot 1 « terrassements généraux-voirie réseaux humides » avec l'entreprise ERGS et Avenant n°1 au lot 3 « aménagement paysager » avec l'entreprise CHAVARDES

Dans le cadre des travaux d'aménagements du PAEHM de « L'Aumorne » à Florensac, il sera proposé aux membres du Conseil communautaire de passer les avenants suivants :

- un avenant N°1 au lot 1 « *terrassement généraux- voirie réseaux humides* » avec l'entreprise ERGS pour un montant de 22 321,90 € HT (18 406,90 € HT correspondant à la canalisation d'un fossé pour un bon écoulement hydraulique dans le fossé existant et 3 915,00 € HT correspondant à un raccordement d'une parcelle voisine)
- un avenant N° 1 de moins-value avec l'entreprise CHAVARDES, titulaire du lot 3 « *aménagement paysager* » pour un montant de 12 499,00 € HT correspondant à la suppression de plantations prévus sur un talus.

Les espaces fonciers ainsi libérés pourront ainsi être mis à la vente. Les membres du conseil seront amenés à se prononcer

RESSOURCES HUMAINES

N°27.→ MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : création d'un poste relevant du grade d'Ingénieur en Chef, de deux postes relevant du grade d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, d'un poste relevant du grade d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe et de trois postes relevant du grade d'Agent de maîtrise

Afin d'accompagner l'évolution de la structure notamment en terme de technicité des agents, il est proposé de modifier le Tableau des emplois et de créer :

- un poste relevant du grade d'Ingénieur en Chef,
- deux postes relevant du grade d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- un poste relevant du grade d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe
- trois postes relevant du grade d'Agent de maîtrise.

Il sera proposé aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur la modification du Tableau des emplois de l'agglomération en créant lesdits postes.

N°28.→ RENOUELEMENT DU CONTRAT DU « REFERENT PARCOURS PLIE » AU SEIN DU PLIE HERAULT MEDITERRANEE :

Le contrat du « référent de parcours PLIE » au sein du PLIE Hérault Méditerranée arrive à son terme le 30 juin 2012. Les missions majeures de cet agent contractuel sont orientées dans l'organisation des parcours d'insertion professionnelle ciblés sur des emplois. En effet, l'organisation de ces parcours d'insertion est confiée à des référents qui proposent un accompagnement individualisé, renforcé et de proximité aux publics en difficulté du territoire de la CAHM. Le budget consacré à cette mission est de 35 520 € pour l'année 2012, intégralement pris en charge par le Fonds Social Européen et se décomposant comme suit :

- 28 100 € de salaire & charges
- 1 500 € de frais de déplacements
- 5 920 € de frais indirects.

Les membres du Conseil communautaire seront amenés à se prononcer sur le renouvellement du contrat « référent de parcours PLIE » pour une durée de 12 mois à compter de 1^{ER} juillet 2012, sur un emploi par référence au grade de Rédacteur territorial.

ADMINISTRATION GENERALE

N°29.→ SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS - MODIFICATION DES STATUTS : avis du Conseil communautaire

Par courrier en date du 3 mai 2012, le Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Biterrois a saisi le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée l'informant que par délibération en date du 24 avril 2012, les membres du Comité Syndical ont adopté à l'unanimité la délibération relative au projet de modification des statuts dudit Syndicat et ce compte tenu de l'évolution législative et réglementaire (Loi Grenelle2) et l'avancement de l'étude SCOT l'amenant ainsi à préciser et enrichir ses missions.

Ces modifications portent essentiellement sur le fait :

- de pouvoir se donner l'opportunité de pouvoir répondre à d'éventuels appels à projet ou études sur son territoire,
- de clarifier les modalités de remplacement du Président et des vice-présidents conformément au CGCT,
- que le Bureau peut être amené à ne pas se réunir entre les mois de juillet et de septembre

Conformément à l'article L.5211-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil communautaire de se prononcer dans le délai de trois mois à compter de la date de transmission sur les modifications apportées aux statuts du Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois. L'assemblée délibérante sera donc amenée à donner son avis.

N°30→ DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT SUR DELEGATION - COMPTE RENDU AU CONSEIL :

Conformément à l'article L 5 211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée doit présenter aux membres du Conseil communautaire les décisions prises dans le cadre de sa délégation.

N°31→ DÉTERMINATION DU LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE :

Conformément à l'article L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient aux membres du Conseil communautaire de déterminer le lieu de la *quatrième séance* du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée de l'exercice 2012 *prévue le lundi 25 juin 2012*.